



**COMMUNIQUE PORTANT AGREMENT DES ACHETEURS CAFE-CACAO
CAMPAGNE 2020-2021**

PROROGATION DU DELAIS DE DEPOT DES DOSSIERS

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'acheteur de café et/ou de cacao au titre de la campagne **2020-2021**, que **le délai de dépôt des dossiers initialement fixé au 31 juillet 2020, est prorogé au 14 Août 2020**, délais de rigueur.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, **au secrétariat du Directeur chargé des Délégations Régionales et de la Commercialisation Intérieure, sis au 17ème étage à l'immeuble CAISTAB.**

Seuls les dossiers comportant toutes les pièces requises seront réceptionnés et traités.

Les frais de dossier fixés à Cent mille cent francs (100 100) francs CFA, sont payables en une seule fois sur le compte N°**CI059 01001 121207317305 02**, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK. **Aucun frais n'est exigible en dehors de ce montant. Le paiement des frais de dossier est non remboursable.**

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

- Tél. : **(+225) 20 25 69 80 / (+225) 20 20 27 91**

La Direction Générale